REPUBLIQUE FRANÇAISE DEPARTEMENT DU RHONE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1417

Vote du Budget Primitif 2022 budget principal, budgets annexes du théâtre des Celestins, de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, des Halles Paul Bocuse, et états spéciaux d'arrondissement.

Direction des Finances

Rapporteur: Mme HENOCQUE Audrey

SEANCE DU 27 JANVIER 2022

COMPTE RENDU AFFICHE LE: 1 FEVRIER 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA

SEANCE: 73

DELIBERATION AFFICHEE LE: 1 FEVRIER 2022

PRESIDENT: M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU: M. GODINOT Sylvain

PRESENTS: Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. MAES (pouvoir à M. VASSELIN), Mme ZDOROVTZOFF (pouvoir à Mme TOMIC), Mme DE MONTILLE (pouvoir à Mme CROIZIER), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. LEVY)

ABSENTS NON EXCUSES:

2022/1417 - VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022 BUDGET PRINCIPAL, BUDGETS ANNEXES DU THEATRE DES CELESTINS, DE L'AUDITORIUM-ORCHESTRE NATIONAL DE LYON, DES HALLES PAUL BOCUSE, ET ETATS SPECIAUX D'ARRONDISSEMENT. (DIRECTION DES FINANCES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 17 janvier 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Je soumets à votre agrément l'ensemble des propositions budgétaires présentées dans les projets de budgets primitifs pour l'exercice 2022 pour le budget principal (A), le budget annexe du théâtre des Célestins (B), le budget annexe de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon (C) le budget annexe des halles de Lyon Paul Bocuse (D), et les états spéciaux d'arrondissement (E), projets annexés à la présente délibération.

Ces propositions budgétaires vous sont exposées et commentées dans le document intitulé Rapport sur le budget primitif 2022 également annexé à cette délibération.

Vu les projets de budgets primitifs pour 2022 pour le budget principal de la Ville de Lyon, le budget annexe du théâtre des Célestins, le budget annexe de l'Auditorium—Orchestre national de Lyon et le budget annexe des halles de Lyon Paul Bocuse, établis selon les règles prévues par le décret n° 59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1er janvier 1975, complété par la loi du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu les projets de budgets primitifs pour 2022 pour les états spéciaux des neuf mairies d'arrondissement ;

Vu le rapport par lequel les documents budgétaires du budget principal, du budget annexe du théâtre des Célestins, du budget annexe de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, du budget annexe des halles de Lyon Paul Bocuse et des états spéciaux d'arrondissement pour l'exercice 2022 vous sont présentés et commentés ;

Vu le décret n° 59/1447 du 18 décembre 1959 modifié le 1er janvier 1975 ;

Vu la loi n° 82/1189 du 31 décembre 1982 modifiée portant organisation administrative de Paris, Marseille, Lyon et les décrets d'application ;

Vu la loi du 22 juin 1994 modifiée par la loi du 21 février 1996 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales et ses décrets d'application;

Vu la délibération du 29 avril 1996 optant pour un vote par nature du budget;

Vu l'ordonnance n° 2005-1027 du 26 août 2005 relative à la simplification et à l'amélioration des règles budgétaires et comptables applicables aux collectivités territoriales, à leurs groupements et aux établissements publics locaux qui leur sont rattachés ;

Vu la délibération N° 2011/4109 du 19 décembre 2011 créant le budget annexe à caractère industriel et commercial des Halles de Lyon Paul Bocuse ;

Vu la délibération N° 2014/615 du 24 novembre 2014 créant le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon ;

Vu la délibération N° 2020/376 du 17 décembre 2020 adoptant le référentiel budgétaire et comptable M57 à compter du 1 janvier 2021 pour le budget principal, le budget annexe du Théâtre des Célestins, le budget annexe de l'Auditorium – Orchestre National de Lyon et les Etats Spéciaux des d'Arrondissement ;

Vu la délibération $N^{\circ}2020/407$ du 17 décembre 2020 approuvant les règles et durées d'amortissement pour le budget principal et les budgets annexes dans le cadre des nomenclatures comptables M57 et M4;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M.57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs-;

Vu l'arrêté du 17 décembre 2020 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M4 appliquée aux services publics industriels et commerciaux du secteur public local ;

Vu les délibérations des 9 Conseils d'arrondissement, arrêtant leurs états spéciaux respectifs pour l'année 2022 ;

Vu la délibération n° 2021/1288 du 16 décembre 2021 relative aux orientations budgétaires pour 2022

Ouï les propositions de la Conférence de programmation des équipements prévue par l'article L 2511-36 du code général des Collectivités Territoriales qui s'est réunie le 10 janvier 2022 ;

Ouï l'avis de la commission Finances - Commande publique - Administration générale - Promotion des services publics - Ressources humaines ;

DELIBERE

1- Les projets de budgets primitifs 2022 du budget principal, du budget annexe du théâtre des Célestins, du budget annexe de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, du budget annexe des halles de Lyon Paul Bocuse et des états spéciaux d'arrondissement sont adoptés.

A) Pour le budget principal :

	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	864 299 491 €	864 299 491 €
Mouvements d'ordre:	79 737 026 €	79 737 026 €
Total :	944 036 517 €	944 036 517 €

B) Pour le budget annexe du théâtre des Célestins :

	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	8 796 630 €	8 796 630 €
Mouvements d'ordre:	360 900 €	360 900 €
Total :	9 157 530 €	9 157 530 €

C) Pour le budget annexe de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon :

	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	17 160 050 €	17 160 050 €
Mouvements d'ordre:	325 200 €	325 200 €
Total :	17 485 250 €	17 485 250 €

$\label{eq:D} \textbf{D) Pour le budget annexe des halles de Lyon Paul Bocuse}:$

	Dépenses	Recettes
Mouvements réels:	2 138 668 €	2 138 668 €
Mouvements d'ordre:	301 583 €	301 583 €
Total :	2 440 251 €	2 440 251 €

E) Pour les états spéciaux d'arrondissement :

	Dépenses	Recettes
1er arrondissement	375 472 €	375 472 €
2e arrondissement	297 265 €	297 265 €
3e arrondissement	846 480 €	846 480 €
4e arrondissement	523 183 €	523 183 €
5e arrondissement	588 379 €	588 379 €
6e arrondissement	459 332 €	459 332 €
7e arrondissement	700 349 €	700 349 €
8e arrondissement	833 731 €	833 731 €
9e arrondissement	647 181 €	647 181 €

2- M. Le Maire est autorisé à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections, sur les budgets relevant de la nomenclature M57 (budget principal, budgets annexes des Célestins et de l'Auditorium-Orchestre national de Lyon, états spéciaux des mairies d'arrondissement).

(Et ont signé les membres présents) Pour extrait conforme, Le Maire,

Grégory DOUCET